

# La Lucarne

La revue de l'association Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec

Vol. XXIV, numéro 3

Été 2004



Maison des gardiens du moulin à scie de Scott en Nouvelle-Beauce (1896)  
Photo: Marie-Élaine Gadbois

*À la découverte de richesses patrimoniales du Québec*

# Les métiers du patrimoine

## Un savoir-faire en voie de disparition?

Par Micheline Fecteau

Les métiers traditionnels sont-ils menacés de disparaître? Pourquoi est-il difficile de trouver près de chez-soi des entrepreneurs et des ouvriers qualifiés et compétents pour prendre en charge la restauration de nos maisons anciennes? Pouvons-nous trouver des pistes de solution? Le Colloque du Comité francophone d'ICOMOS Canada, tenu le 24 avril dernier, a permis d'en apprendre un peu plus sur la complexité de ce problème abordé sous trois aspects : la formation, le besoin ou la clientèle, le marché du travail.

### La formation

Il y a un manque de formation en patrimoine, peu de programmes sont offerts et la formation est acquise outre-mer ou par intérêt personnel : c'est ce qui ressort du *Rapport de recherches de la Fondation Héritage Canada*, portant sur *Les ressources humaines et la préservation des bâtiments patrimoniaux*, présenté par Madame Carolyn Quinn.

Au Québec, les institutions d'enseignement offrent des programmes reliés au patrimoine depuis quelques années seulement. L'École d'architecture de l'Université de Montréal a institué en 1989, un programme de 2<sup>e</sup> cycle : *Option Conservation de l'environnement bâti*. On comptait 85 diplômés de ce programme en 2003. À l'Université Laval, un volet *Interventions physiques sur les bâtiments anciens* est inclus dans le curriculum du 1<sup>er</sup> cycle et un programme en *Aménagement du territoire et développement régional* a été créé en 1990. Ce programme admet 35 étudiants par année.

Au plan technique, l'École des métiers de la construction de Montréal offre des programmes de formation portant sur dix-sept métiers reconnus par la Commission de la construction du Québec. Monsieur Alain Prud'Homme, directeur général, reconnaît « le manque de main-d'œuvre spécialisée capable de travailler à la restauration des bâtiments anciens ». Un

programme novateur est né de cette préoccupation. Il s'agit d'un chantier-école sur les techniques de la maçonnerie patrimoniale, mené conjointement par le Québec, la France et l'Italie. À noter que le colloque se tenait dans le gymnase de l'École des métiers de la construction, en voie d'être converti en réplique de l'Opéra de Prague, une initiative qui démontre le dynamisme et l'intérêt du directeur de l'école pour les métiers traditionnels et un certain souci d'ajouter une dimension culturelle aux apprentissages.

Aux métiers de la construction s'ajoutent les métiers d'art : treize écoles au Québec dispensent une formation en métiers d'art reconnus par le *Conseil des métiers d'art du Québec*. Par exemple, la taille de pierre est un métier d'art, de même que l'ébénisterie et la technique du vitrail.

Monsieur Alain Prince, de *Technipierre-Héritage*, a donné un bref aperçu du programme du *Centre de formation professionnelle sur les techniques modernes et traditionnelles de la taille de pierre*. Il déplore cependant le manque d'encadrement par un compagnon expérimenté et l'absence de formation continue après l'obtention du diplôme. Il souhaiterait en outre que des chantiers-écoles se développent et, selon lui, le patrimoine religieux constituerait un terrain idéal pour cette formation.

En France, une formation d'architectes en patrimoine est donnée depuis 1980 et les Écoles de métiers ont une spécialisation en patrimoine greffée à la formation aux métiers traditionnels.

### Le besoin ou la clientèle

Il est admis que la notion de patrimoine ne se limite pas seulement aux monuments classés mais qu'elle s'étend aussi aux architectures même modestes de nos villes et campagnes. Toujours selon le *Rapport de recherches de la Fondation*

## Sommaire

• Les métiers du patrimoine	2
• L'école des vieux métiers	4
• Formation en ébénisterie	4
• Ma maison	5
• Sauvegarde	6
• Le moulin du Petit-Pré	8
• Restauration de bâtiments anciens	9
• Activités 2004	10
• Les paysages ruraux	11
• Congrès de l'APMAQ	11
• Le musée du Château Ramezay	12
• En bref	13
• Carrefour des petites annonces	14
• Montréal: Une politique du patrimoine à l'horizon	16

## La Lucarne

Rédactrice en chef : Anita Caron  
Comité de rédaction : Agathe Lafortune,  
Louis Patenaude, Micheline Fecteau.  
Collaboratrices, collaborateurs: Réal  
Béland, Christine Bertrand, Jacques Blais,  
Marie-Elaine Gadbois, Marielle Langlois,  
Judith Marois-Jones, Jean Prince.  
Photographies : Jean Prince, Corporation  
de mise en valeur du moulin du Petit-Pré,  
Marie-Élaine Gadbois, Musée du Château  
Ramezay  
Mise en page et transmission de textes par  
courriel : Agathe Lafortune  
Mise à la poste : Gilles Paquin  
Infographie : Michel Dubé  
Imprimeur : Imprimerie de la CSDM  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
Dépôt légal : ISSN 0711 — 3285

*La Lucarne* est publiée en mars, juin, septembre et décembre de chaque année par l'association **Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec (APMAQ)**

L'adresse du secrétariat de l'Apmaq est le 2050, rue Amherst, Montréal Qc H2L 3L8

Téléphone : (514) 528-8444  
Télécopieur : (514) 528-8686  
Courriel : [maisons.anciennes@sympatico.ca](mailto:maisons.anciennes@sympatico.ca)  
<http://www3.sympatico.ca/maisons.anciennes>  
P.P. 40920008

On peut reproduire et citer les textes parus dans *La Lucarne* à la condition d'en indiquer l'auteur et la source.

Les opinions exprimées dans *La Lucarne* n'engagent que leurs auteurs.

*Héritage Canada*, 10% des édifices construits (128000 bâtiments résidentiels) avant 1941 auraient une valeur patrimoniale au Canada et nécessiteraient des travaux d'entretien, de réparation ou de restauration. Les matériaux utilisés pour ces bâtiments sont différents de ceux de notre époque. *Monsieur Guy Lafontaine*, du *Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine*, à Montréal, a présenté une série de photos très convaincantes d'immeubles qui exigent une main-d'œuvre spécialisée pour « entretenir plutôt que remplacer » les belles ferronneries, portes, serrures, vitraux, corniches qui identifient le patrimoine bâti montréalais. Les citoyens sont de plus en plus sensibilisés aux caractéristiques distinctes de leur environnement bâti, ce qui accroît la demande pour des interventions mieux ciblées, faisant appel à un retour des savoir-faire traditionnels. La *Fondation Rues principales* est un exemple d'organisme qui éveille l'intérêt des collectivités pour les caractéristiques propres de leur milieu et les mesures à prendre pour les conserver.

### **Le marché du travail**

Selon le *Rapport de recherche Héritage Canada*, l'état actuel des ressources humaines est méconnu. L'enquête n'a pas obtenu de réponses aux questions: Qui sont les travailleurs? Quelles sont leurs occupations dans les métiers et les professions? Combien sont-ils?

Le marché du travail ne favorise pas la spécialisation en patrimoine. En conséquence, plusieurs diplômés des écoles de métiers qui souhaiteraient se spécialiser dans la restauration y renoncent pour suivre le processus requis pour se qualifier dans l'industrie de la construction le plus rapidement possible. Un ébéniste peut aménager un atelier pour y fabriquer des meubles, mais ne peut intervenir légalement dans un chantier pour restaurer des moulures par exemple, au risque d'entrer en conflit avec la main d'œuvre en place qui pourrait se dire qualifiée pour exécuter la même tâche. Par contre, les chantiers sont maintenant ouverts à la main d'œuvre spécialisée dans d'autres métiers d'art comme la technique du vitrail ou la restauration de peintures murales, car il n'y a pas de main-d'œuvre de l'industrie de la construction qualifiée pour exécuter ces tâches.

### **Pistes de solution**

Des pistes de solution intéressantes touchant aussi bien la formation que le marché du travail ont été proposées.

En premier lieu, les participants ont approuvé unanimement une résolution adressée à la Ministre de la Culture et des Communications du Québec (*voir encadré*) lui demandant de reconnaître l'urgence de « prendre les moyens pour conserver vivants les savoir-faire traditionnels » et de « promouvoir leur transmission à la relève ».

Au plan de la formation, *Monsieur Gilles Nourissier*, directeur de l'*École d'Avignon*, souligne que « ce qui fait défaut, c'est plutôt la dimension culturelle dans les apprentissages et le transfert d'une vision contemporaine du patrimoine à tous les acteurs, y compris l'exécution », d'où l'équation : culture + technique = sens. Plusieurs intervenants ont proposé le développement de chantiers-écoles et la formation professionnelle par le biais des entreprises. Des manuels de réhabilitation illustrant les procédés de construction utilisés dans le bâti existant ont aussi été présentés comme moyens de conserver et de transmettre le savoir-faire.

En ce qui a trait au marché du travail, les intervenants souhaitent que les chantiers s'ouvrent à la main-d'œuvre spécialisée en patrimoine.

Comme conclusion de cette journée, *Monsieur Marcel Masse*, président de la *Commission franco-québécoise des lieux de mémoire*, souligne l'importance d'y donner suite en réunissant autour d'une table de concertation les organismes et institutions concernés par la conservation du savoir-faire des métiers du patrimoine: le Ministère de la Culture et des Communications, le Ministère de l'éducation, la Commission de la construction du Québec, le Conseil des métiers d'art du Québec, les Organismes sur la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine, les Écoles des métiers de la construction, les Écoles des métiers d'art, les groupes syndicaux.

Cette mobilisation pourrait conduire au développement de programmes de formation reliés au patrimoine, à l'établissement d'un processus d'accréditation spécifique aux métiers traditionnels et à l'ouverture des chantiers à une main-d'œuvre qualifiée pour les travaux d'entretien et de restauration de bâtiments anciens.

## **Pour la reconnaissance des «Porteurs de traditions»**

### ***Extrait de la résolution adressée à la Ministre de la Culture et des Communications du Québec***

Les participants au Colloque sur les Métiers traditionnels organisé par ICOMOS Canada le 24 avril 2004 en collaboration avec la Chaire UNESCO en patrimoine culturel de l'Université Laval, le CMSQ, le Forum québécois du patrimoine, le Conseil des métiers d'art du Québec, Héritage Montréal et l'APMAQ demandent à la ministre de la Culture et des Communications du Québec: «De reconnaître qu'il est devenu urgent de prendre, au Québec, les moyens de conserver vivants les savoir-faire traditionnels... ; De mettre en place un programme permettant à la collectivité d'identifier, de reconnaître et d'honorer ses *Porteurs de traditions*... ; De verser aux *Porteurs de tradition* une dotation leur permettant de prendre un apprenti à leurs côtés et de soutenir leurs efforts de diffusion... ; De constituer un comité qui sera chargé de recommander des candidats à Madame la ministre et d'établir un processus par lequel les lauréats seront choisis.»

# L'école des vieux métiers

## Pour se réapproprier la tradition du geste

Par Christine Bertrand et Marielle Langlois

En avril dernier, la corporation Les Vieux-Métiers concrétisait un beau rêve : le lancement de l'École d'été des vieux métiers à Saint-Charles-sur-Richelieu. Une école où la créativité et la dextérité font contrepoids à l'absence délibérée d'outils électriques.

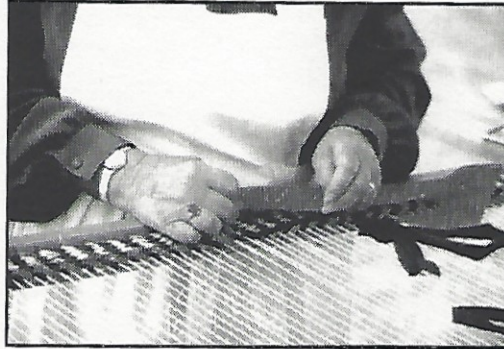
Née avec le millénaire, la corporation initiatrice du projet, a son siège social à Saint-Antoine-sur-Richelieu. Elle a pour mission de COLLECTER, TRANSMETTRE ET DIFFUSER les savoir-faire ancestraux. Elle réalise sa mission, entre autres, par le rassemblement d'une centaine d'artisans québécois de toutes provenances qui, par leur expertise et leur engagement, contribuent à la survivance et à la promotion de leurs métiers respectifs. Vingt-six d'entre

eux composent l'équipe de formateurs de l'École des vieux métiers pour l'été 2004. L'École d'été des vieux métiers, c'est d'abord une équipe de formateurs qualifiés, passionnés et dynamiques privilégiant un apprentissage par petit groupe et qui s'inspire de la formule du compagnonnage.

L'École d'été des vieux métiers renoue, dans une atmosphère conviviale, avec des pratiques centenaires, parfois millénaires, telles que le vitrail, la forge, le papier fait main, la calligraphie ou la poterie raku. Elle propose des cours permettant de s'initier aux outils, aux techniques et aux gestes d'autrefois. Pensez au tissage, à la broderie, à la dentelle aux fuseaux, au feutrage de la laine, à la reliure d'art, au tressage de tapis et de fonds de raquettes, à la tapisserie, à la vannerie, au moulage de

cire d'abeille et, enfin, à la fabrication d'enseigne de bois.

L'école des vieux métiers fait revivre toutes ces pratiques de même que leur terminologie si évocatrice : un maître-sabotier a besoin de son *paroir* pour sculpter la forme extérieure des sabots, d'une *herminette* pour dégager le talon, d'une *tarière* pour amorcer le creusage intérieur, de *cuillers* pour compléter le creusage et du *boutoir* pour donner la petite touche finale.



Le tissage

D'année en année, on constate que, loin de vouloir disparaître, certains vieux métiers connaissent un regain de popularité. C'est le cas, entre autres, de la tonnellerie, de la fabrication d'un four à pain artisanal, du tressage de ceinture fléchée, de la fabrication de savon de pays et de la confection de costumes d'époque. L'engouement récent pour les produits du terroir, les

bières et vins artisanaux, le pain au levain et le savon aux huiles essentielles, appelle un retour à des savoir-faire traditionnels que l'École des vieux métiers s'emploie à raviver sous la direction de Christine Bertrand. Une formation en tonnellerie, offerte le printemps dernier, a confirmé l'intérêt manifeste du public pour ce type d'apprentissage.

L'École d'été des vieux métiers, invite donc les personnes intéressées à s'inscrire au plus tôt à l'une ou l'autre des vingt-sept formations qui seront données au cours de l'été entre le 4 juillet et le 8 août.

Pour information, composez le (450) 787-2125 ou consultez le site Internet suivant : [www.vieuxmetiers.ca](http://www.vieuxmetiers.ca).

## Formation en ébénisterie en Nouvelle-Beauce

Par Anita Caron

Au Centre de formation professionnelle Mariverain de Sainte-Marie-de-Beauce, on propose un programme en ébénisterie d'une durée de 1650 heures comportant 26 modules. Les cours théoriques et pratiques sont assumés par cinq contractuels ébénistes et portent sur les matériaux, les outils et les machines, les techniques de fabrication, d'assemblage, de réparation, de restauration et de finition. Le programme, qui prévoit des visites d'entreprises et un stage de 90 heures en milieu de travail, conduit à un diplôme d'études professionnelles en Ébénisterie. Il se donne sur une durée d'un an et demi à des cohortes rassemblant chaque fois 44 apprentis jeunes et adultes.

Selon Denis Guimont, qui donne de l'enseignement dans ce programme, 75 à 80 % des diplômés trouvent, par la suite, un emploi dans des industries de fabrication de meubles ou dans des ateliers d'artisans-ébénistes. Quelques-uns deviennent des travailleurs autonomes ou voient leurs services requis par des musées et des centres de conservation ou d'exposition.

D'autres centres professionnels au Québec offre le même programme. Il existe, par ailleurs, des établissements tels le CEGEP de Limoulou qui propose une formation permettant d'accéder à un diplôme collégial en ébénisterie. Notons que le Centre professionnel de Saint-Georges-de-Beauce offre, pour sa part, un programme en charpenterie qui se donne selon le format qui prévaut au Centre Mariverain pour la formation en ébénisterie.

## *Mon coup de cœur pour la maison Duchaine*

*Par Jean Prince*

En 1988, au hasard des promenades d'un soir d'été, je découvris un coin de ma ville ignoré des guides touristiques et sorti tout droit d'un roman du terroir du XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'un ensemble immobilier de quatre maisons en rangée en briques rouges, avec toit à pignon et lucarnes d'allure rustique, portant les numéros civiques 1938, 1940, 1942 et 1944 de la rue Notre-Dame, à Trois-Rivières. Derrière le bâtiment, d'assez vastes étendues de terrain créaient un véritable îlot de verdure campagnarde, à quatre coins de rues du cœur de la cité de Laviolette.

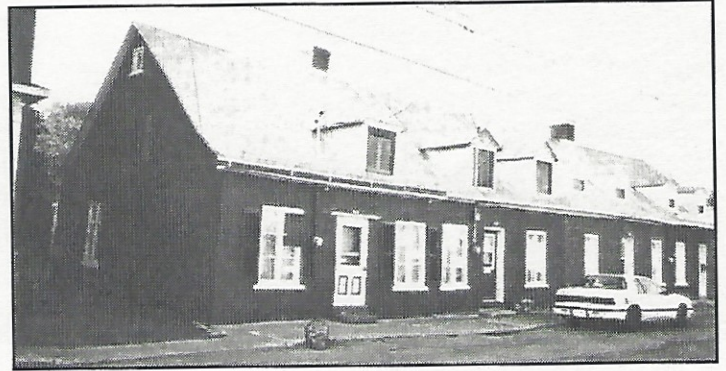
Au printemps 1994, je recherche un toit bien à moi. En tête de liste des candidatures, figurent trois des quatre unités du même bâtiment en vente. Mes recherches m'avaient déjà permis de baptiser l'édifice : la « Maison Duchaine », du nom de son premier propriétaire en sol trifluvien, le marchand-cordonnier Antoine Duchaine. M. Michel Lessard, dans son ouvrage, « Encyclopédie de la maison québécoise : trois siècles d'habitations », Montréal, Editions de l'Homme, 1971, page 525, avait démontré sa curiosité pour ce bâtiment en y publiant une photo d'époque (fin 1960, début 1970).

Mon choix se porte sur l'unité de logement la plus occidentale de la « Maison Duchaine », soit le numéro 1944. À l'extérieur, tout comme les trois autres parties, le revêtement en briques, le toit à pignon en tôle à baguette, de même que les lucarnes et les fenêtres du rez-de-chaussée semblent d'origine. Les portes extérieures avaient été remplacées par des portes de piètre qualité des années 1970. La fenestration de l'étage arborait une toilette d'aluminium des années 1960 et 1990.

À l'intérieur, le même cachet d'origine, mais en 1994, il fallait faire un effort d'imagination pour se transporter dans l'ambiance du siècle précédent. Des interventions antérieures avaient causé des ravages terribles, notamment au rez-de-chaussée. Le préfini recouvrait les murs, tandis que le tapis commercial et la tuile acoustique du plafond laissaient craindre des dommages irréparables. Au mieux, plusieurs interventions coûteuses en matériaux et en main-d'œuvre spécialisée. À l'étage, les murs de crépi résistaient toujours au changement, mais l'affreux tapis de style « pizza all-dressed », nous ramenait aux années 1970.

Le 16 août 1995, je deviens propriétaire du 1944 Notre-Dame à Trois-Rivières. Je suis bien déterminé à lui rendre son caractère patrimonial de 1877, année de son arrivée sur son site actuel.

De nombreuses recherches sur l'histoire de la Maison Duchaine m'avaient appris qu'une épicerie de quartier avait eu



Maison Duchaine, rue Notre-Dame à Trois-Rivière  
Photo: Jean Prince

pignon sur rue au 1944 Notre-Dame, de 1929 à 1973 environ. Et que la comédienne, Rita Lafontaine, y avait vu le jour. J'avais décidé d'aménager un décor intérieur de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avec un ameublement au goût des années 1940 et 1950, avec un espace rappelant la vocation commerciale de la résidence à cette époque précise.

Après de laborieuses recherches, je réussis à dénicher les éléments de décoration nécessaires à mon projet (meubles, articles publicitaires, bibelots, etc.), tout en entreprenant des démarches pour faire restaurer la maison et lui donner un caractère patrimonial reconnu par les autorités gouvernementales et éventuellement une vocation muséale. Bien qu'aucune menace de destruction ne plane sur l'édifice, je poursuis, depuis 1996, des démarches pour la citation du bâtiment par la ville de Trois-Rivières.

À l'été 1999, le hasard m'a fait bénéficier de l'aide d'un spécialiste pour la restauration complète de mon intérieur. Le tout avec des moyens financiers limités et sans aucune subvention gouvernementale.

Après presque cinq ans de travaux, l'intérieur est pratiquement remis au goût des années 1870. Avec le changement des portes extérieures et des fenêtres de l'étage, la réfection du crépi mural, du plafond à couvre-joints et de la mouluration au rez-de-chaussée et le dégagement et le vernissage du plancher de pin à l'étage. L'ajout d'un solarium refait à l'ancienne, arbore de larges planches de pin blanchies à la chaux (suivant une recette d'époque), avec fenêtres et portes appropriées. Ces travaux se compléteront par le dégagement des planchers du rez-de-chaussée et éventuellement par la pose de briques anciennes en façade, identiques à celles du côté et de l'arrière de la maison.

## *Pouvoirs des municipalités locales et régionales*

Par Réal Béland

Le premier article de cette chronique traitait des pouvoirs conférés par la *Loi sur les biens culturels du Québec* au Gouvernement québécois et des obligations s'y rattachant en matière de sauvegarde du patrimoine bâti ancien. Cet article porte sur le mandat des municipalités régionales de comté (MRC) ou des communautés urbaines concernant le patrimoine dans le schéma d'aménagement et de développement du territoire, et sur les pouvoirs accordés aux municipalités par la *Loi sur les biens culturels du Québec*.

### *Mandat attribué aux MRC ou aux communautés urbaines en matière de patrimoine*

La *Loi sur les biens culturels* n'accorde pas de pouvoirs spécifiques aux MRC concernant le patrimoine architectural. Par contre, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, adoptée en 1979, leur attribue, comme premier mandat, de préparer et d'adopter, à tous les cinq ans, les grandes orientations touchant l'aménagement de leur territoire en mettant à contribution chaque municipalité concernée. En matière de patrimoine, un schéma d'aménagement et de développement doit, entre autres, accorder une attention particulière à la revitalisation des centres-villes et des secteurs anciens ainsi que protéger, réhabiliter et mettre en valeur le cadre bâti. De plus, il doit établir les aires et les lieux qui présentent, au plan régional, un intérêt historique, culturel ou esthétique. Ce document doit être soumis à la population concernée pour fins de consultation avant d'être adopté localement. Par la suite, il est présenté au gouvernement du Québec en vue de son adoption finale. Lorsque le schéma d'aménagement et de développement est adopté, les municipalités concernées ont l'obligation d'adapter leur plan d'urbanisme et leur réglementation en fonction des intentions, des orientations et des normes générales qui y sont inscrites.

### *Pouvoirs conférés aux municipalités et responsabilités s'y rattachant*

Les administrateurs municipaux disposent, depuis 1986, en vertu de la *Loi sur les biens culturels*, de deux outils pour assurer une protection légale aux biens immobiliers désignés: la citation de monuments historiques et la constitution de sites du patrimoine. Ces deux pouvoirs appartiennent en propre à la municipalité et le

gouvernement n'a aucun droit de regard sur les décisions ou les choix des élus en cette matière. De façon générale, ces pouvoirs ont été conçus pour que les collectivités locales puissent conserver et mettre en valeur un patrimoine dont la signification leur est plus familière et qui contribue d'emblée à renforcer leur identité.

#### *• Citation*

La notion de monument historique peut référer à l'un ou l'autre des aspects suivants :

- un bâtiment ayant abrité un ou des personnages marquant de l'histoire d'une localité;
- un bâtiment dont l'architecture et la signification pour un milieu sont remarquables;
- un bâtiment représentatif d'une technique de construction, d'un mode d'ornementation, d'un traitement particulier et original des formes;
- un bâtiment dont la fonction révolue confère un pouvoir d'évocation ou un potentiel d'enseignement du passé.

#### *• Constitution de site du patrimoine*

La notion de site du patrimoine réfère plutôt à toute partie du territoire d'une localité où se trouve des biens culturels immobiliers et dans laquelle le paysage architectural présente un intérêt d'ordre esthétique ou historique.

La réglementation habituelle continue de s'appliquer pour ces monuments et ces sites. Par contre, l'instauration de ces dispositions permet au conseil municipal d'ajouter des conditions à l'émission de permis qui auront pour objectif d'aider à la conservation du monument ou du site en question. Par exemple, le Conseil pourrait imposer des conditions concernant la restauration, la réparation ou la modification de l'apparence extérieure d'un monument historique cité et ce, par simple résolution lors d'une demande de permis. Il pourrait également refuser toute démolition ou déplacement d'un immeuble cité. De plus, il obtient le droit de l'acquérir et de l'exproprier. En contre-partie, la municipalité peut offrir aux propriétaires de ces biens l'aide technique ou financière qu'elle juge pertinente.

Malheureusement, ces pouvoirs sont très peu utilisés par les élus municipaux. En effet, du 2 avril 1986 au 31 mars 2004, seulement 99 municipalités sur près de 1100 se sont prévaluées du droit de citer et 299 monuments ont été identifiés. Quant aux sites du patrimoine, 68 ont été identifiés par 40 municipalités. À titre d'exemple, la municipalité de Gatineau a eu recours 58 fois à la *Loi sur les biens culturels*, celle de Montréal 46 fois, celle de Saint-Éphrem-de-Beauce, 14 fois et celle de Laval aucune fois... .

Avant d'accomplir la majorité des gestes prévus par la *Loi sur les biens culturels*, le conseil municipal doit obtenir l'avis d'un comité consultatif.

Ce comité peut être, soit le comité consultatif d'urbanisme (CCU) créé en fonction de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, soit, en son absence, un comité spécial de trois personnes créé expressément pour les fins de l'application de la *Loi sur les biens culturels*. Le comité consultatif — composé d'au moins un membre du conseil municipal et d'un nombre variable de citoyennes et citoyens de la municipalité — doit examiner certaines demandes de permis requis pour les travaux projetés par les propriétaires et fournir un avis au conseil municipal. De plus, ce comité doit donner un avis au conseil municipal sur toute question relative à la protection des biens culturels. Ainsi, si une municipalité veut citer un monument historique ou constituer un site du patrimoine, elle devra, au préalable, demander l'avis de son comité consultatif, qui pourra suggérer des critères à respecter pour assurer la préservation des caractéristiques propres à ces éléments patrimoniaux. Par la suite, la municipalité devra suivre la procédure particulière décrite dans la Loi qui prévoit la tenue d'une séance publique.

C'est également au comité consultatif d'urbanisme que la population s'adresse pour faire connaître ses préoccupations relatives au patrimoine. Dans certaines municipalités, il existe parfois une autre instance à caractère consultatif (qu'un CCU ait été créé ou non),

mandatée pour recevoir des avis et faire des recommandations aux élus à propos du patrimoine. Si besoin est, il faut demander aux élus de faire en sorte que les contribuables en connaissent l'existence, le mandat, la composition ainsi que les mécanismes privilégiés pour connaître les attentes de la communauté locale!

Dans un prochain article, j'aborderai des sujets faisant partie de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* comme les zones à restaurer et à protéger, ainsi que le plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA). D'ici là, n'hésitez pas à me faire part de stratégies qui ont été utilisées dans votre localité pour sensibiliser les élus à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine bâti ancien, ainsi que des résultats obtenus.

### Références

- *Loi sur les biens culturels et son application*, Ministère des affaires culturelles, Québec, 1992.
- *La citation et la constitution de sites du patrimoine, outils adaptés aux réalités locales*, Patrimoine, Bulletin de la Commission des biens culturels du Québec, Vol. 5, #1, printemps 1999.
- *Les Composantes du schéma d'aménagement : les grandes orientations de l'aménagement du territoire*, collection «Aménagement et urbanisme», Ministère des Affaires municipales, 1986.
- [http://www.mamm.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen\\_outils\\_plan.htm](http://www.mamm.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outils_plan.htm)

- Que contient le schéma d'aménagement de votre MRC à propos du patrimoine bâti ancien de votre municipalité? Quand doit-il être révisé?
- Quels sont les monuments cités et les sites du patrimoine dans votre localité? Quelle aide a été offerte aux propriétaires concernés?
- Qui est membre du CCU ou d'une autre instance consultative reliée au patrimoine dans votre localité?

## Fondation Maisons anciennes du Québec

L'assemblée annuelle de la *Fondation Maisons anciennes du Québec* se tiendra  
le dimanche 3 octobre 2004 à 8 heures 30,  
au Moulin Neuf à l'Île-des-Moulins à Terrebonne.

# Le Moulin du Petit-Pré

Par Jacques Blais

Le patrimoine architectural de la Côte-de-Beaupré est rempli de trésors remarquables. La visiteuse ou le visiteur qui arpente la Route de la Nouvelle-France est toujours saisi d'émerveillement à la vue de ces bâtiments anciens, témoins séculaires de la vie d'autrefois. La municipalité de Château-Richer peut s'enorgueillir de posséder un de ces trésors : le moulin du Petit-Pré, appelé aussi à juste titre le moulin de Mgr de Laval, situé à l'ouest de la ville, aux limites de l'Ange-Gardien.

## Rappels historiques

Deux facteurs expliquent la construction du moulin. Ces deux facteurs sont d'ordre économique. Le premier réside dans le fait que le Séminaire cherchait, en 1695, à augmenter ses revenus. Le deuxième facteur, tient au besoin qu'avaient les marchands de Québec d'un moulin pour y moudre leur blé. Au printemps de 1695, le brouhaha habituel entourant une construction de taille se fait entendre. Les plans ont été dressés : les dimensions du moulin sont d'environ 25 par 9,5 mètres. Près d'une douzaine de maçons s'affairent à monter les murs. Pour faciliter leur travail et éviter du transport inutile, on construit sur place un four à chaux. Dès le mois de novembre, on complète la maçonnerie. Malgré l'hiver qui commence, les travaux se poursuivent. Une fois la toiture posée, on s'active à compléter les travaux de menuiserie et de forge. Dès l'automne 1696, la construction est terminée.

En 1705, le moulin passe au feu pour la première fois. Les habitants demandent aussitôt qu'il soit reconstruit, mais le Séminaire leur répond que les finances ne le permettent pas. Cependant, on rapièce une des «moulanges» avec les moyens du bord et on relance le moulin. La reconstruction est remise à plus tard. À partir de 1732,



Le meunier Jean-Pierre Dupont à l'œuvre. Photo: Corporation de mise en valeur du Moulin du Petit-Pré

le Séminaire décide d'apporter quelques améliorations au Petit-Pré. On fait refaire à neuf tous les mouvements du moulin. Les planchers sont relevés et la couverture est refaite à neuf en bardeaux. C'est un conseiller du Conseil supérieur de la Nouvelle-France, le sieur François Foucault, qui prendra les rennes du moulin jusqu'en 1757. On le loue par la suite à Antoine Nadeau. Hélas, la guerre viendra modifier la donne. Les troupes anglaises débarquent à Saint-Joachim en 1759 et brûlent tout sur leur passage. Le moulin ne sera pas épargné et subira des dommages fort importants. De peur de se faire saisir tous ses biens, le Séminaire mettra en veilleuse le projet de reconstruction de son

moulin du Petit-Pré. Entre-temps, cependant, le 10 juillet 1760, Antoine Nadeau s'engage à le rétablir temporairement comme on peut le lire dans un document conservé aux archives du Séminaire : « Il s'est obligé d'en faire le rétablissement, d'y mettre deux meules, et de faire toutes les avances et frais nécessaires pour la somme de trois mil deux cents livres dont il se remboursera par le prix de la vente du blé de mouture revenant au Séminaire pour son droit et le Séminaire ne recevra rien jusqu'à ce que le dit Nadeau soit entièrement remboursé de ses avances et payé de son travail. » Il faudra cependant attendre la signature du traité de Paris le 12 février 1763 pour une véritable



relance du moulin. En 1763-1764, le Séminaire entreprend la seconde reconstruction du moulin. En effet, le 18 novembre 1763, Joseph Demers s'engage à couper et à préparer le bois nécessaire aux travaux. En juillet de l'année suivante, on confie à François Gariépy les ouvrages de charpente. Selon Jean Bélisle, « au début de 1863, le séminaire commence à se désintéresser de son moulin. Il songe à le vendre. Le meunier Jean Côté obtient la permission d'installer un moulin à carder dans l'annexe sud. En 1865, le Séminaire établit son prix de vente à 8 000\$.

Enfin, en 1871, le 31 mai, devant le notaire Louis Bégin, le Séminaire se départit du moulin en le vendant à George Benson Hall, qui se retrouve propriétaire d'un moulin à farine, d'un moulin à scie, et de tous les droits sur la rivière, le Lac la Retenue et les chemins y conduisant. Monsieur Hall décède le 4 septembre 1876; sa femme prend alors possession des lieux.

En 1877, le moulin est à nouveau la proie des flammes. L'incendie s'est déclaré dans le moulin à cardes, situé à l'extrémité ouest du moulin à farine. Le 16 novembre, madame Hall vend le moulin à Richard Tremblay qui le reconstruit sur les mêmes murs. Par actes devant le notaire Dick le 28 octobre 1889 et le 25 novembre 1892, monsieur Tremblay donne le moulin à son fils Richard. En 1897, le 5 mai, Richard Tremblay fils le vend à Zoé Turgeon, épouse de Louis Richard. Cette dernière le lègue à sa fille en janvier 1925. Trois mois plus tard, le moulin passe aux mains d'Ozélia Doyon, épouse de Louis Richard fils. La Coopérative de Château-Richer l'achète en 1944. Le 5 avril 1966, c'est le Ministère des Affaires Culturelles qui s'en portera acquéreur.

### *Remise en opération*

Le Moulin du Petit-Pré revit! Grâce à la formation de la Corporation de la mise en valeur du Moulin du Petit-Pré, la Côte de Beaupré peut, depuis 2003, s'enorgueillir de voir à nouveau la grande roue à aube de son moulin tourner. Cette croyance indéfectible en la sauvegarde du patrimoine porte là de nombreux fruits. Le gigantesque mécanisme de la roue à aube datant de 1850 et le barrage reconstruit en amont de la rivière mettent en valeur les travaux et les jours d'autrefois. Le sarrasin et le blé, cultivés de façon biologique sur les terres environnantes de la région de Québec, sont moulus devant nos yeux et deviennent des farines qu'on peut se procurer sur place. Animée, colorée d'anecdotes et ponctuée de découvertes historiques, la visite des lieux devient une véritable remontée dans le temps. Redonner la fonction première au Moulin du Petit-Pré avait pour but de léguer aux habitants de la place et aux visiteurs, en même temps que de leur faire vivre, une partie de notre héritage historique, de notre culture et de nos traditions.

Vêtus de costumes de l'époque du régime français, le meunier, la meunière et les guides font vivre aux visiteurs une expérience des traditions de nos ancêtres du XVIII<sup>e</sup> siècle. La visite fait appel aux cinq sens, dont le moindre n'est pas l'odorat puisque partout les arômes de farine fraîchement moulue évoquent le terroir et l'authenticité de la matière noble que sont le sarrasin et le blé. Voir les mécanismes du moulin s'activer par la force de l'eau qui fait tourner la grande roue à godets est un spectacle à lui seul. Le fracas des gigantesques engrenages, celui des magnifiques meules de pierre écrasant les grains en les trans-

formant en farine, suscitent les commentaires enthousiastes, qu'on doit prononcer en haussant le ton pour couvrir le vacarme des travaux. Le système de poulies faisant tourner les bluteaux engendre à tout coup des interrogations quant à l'ingéniosité de ce mécanisme titanesque mu par la seule force de l'eau. Le meunier raconte sa vie au moulin et des anecdotes de son quotidien. Tous les éléments rappellent et relatent l'histoire du plus vieux moulin à farine commercial en Amérique du Nord.

Le Moulin du Petit-Pré propose un concept tout à fait unique puisque sa remise en fonction en fait le seul moulin à farine productif dans la région de Québec.



---

#### **Les membres du conseil d'administration 2003-2004**

**Anita Caron**, présidente  
(418) 246-3426

**Réal Béland**, vice-président  
(450) 661-2949

**Guylaine Hubert**, trésorière  
(514) 272-3582

**Agathe Lafortune**, attachée aux  
relations  
(514) 332-5943

**Gordon Lefebvre**, conseiller  
(514) 767-6311

**Micheline Fecteau**, conseillère  
(514) 731-1125, (450) 298-5690

**Louis Patenaude**, conseiller  
(514) 845-5915

**Jacques Portelance**, conseiller  
(418) 259-7620

---

# Activités 2004

Le dimanche 11 juillet 2004  
Visite sur la Côte-de-Beaupré  
Responsable : Jacques Blais

## Bonjour la visite !

La Côte-de-Beaupré vous attend le 11 juillet pour une visite à saveur patrimoniale et historique dans un lieu riche en souvenirs des débuts de la Nouvelle-France. Quatre lieux seront à l'honneur : la maison Vézina à Boischatel, qui servit, selon la rumeur, de redoute à Wolfe en 1759. Cette maison est présentement en cours de restauration. Le Moulin du Petit-Pré, qu'on nomme souvent le Moulin de Mgr de Laval, nous ouvrira ses portes : on pourra y admirer le mécanisme de sa roue à eau, qui tourne à nouveau depuis l'an dernier. On pourra aussi y déguster des petites douceurs locales. La Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré sera l'objet de notre troisième découverte : Jean-Marie Lebel, historien bien connu, fera revivre les débuts des pèlerinages en 1658 et expliquera les détails architecturaux remarquables de la basilique actuelle, autant extérieurs qu'intérieurs. Finalement, l'Auberge Baker, à Château-Richer, sera notre point de clôture. Le propriétaire nous y attendra pour faire revivre le passé de cette auberge depuis longtemps reconnue comme un haut-lieu de la gastronomie. Il faudra prévoir un léger coût pour les visites : 7\$ par personne, ce qui inclut une dégustation de vins locaux.

Les visites débuteront vers 12h45. Nous vous attendons au Moulin du Petit-Pré, à compter de 11h30 pour le dîner. Vous pouvez apporter votre repas ou encore profiter des services de restauration du Moulin : une crêperie où l'on peut déguster des crêpes faites avec de la farine moulue sur place à partir de grains biologiques.

• Rendez-vous au Moulin situé au 7004, Chemin Royal, à Château-Richer.

Le dimanche 29 août 2004  
Visite à Scott, en Nouvelle-Beauce

Responsable : Marie-Elaine Gadbois avec la collaboration d'Anita Caron

Pour terminer le programme des visites estivales de l'APMAQ, les membres de l'Association sont invités à venir rencontrer les propriétaires de maisons anciennes de Scott, qui feront honneur à l'accueil chaleureux qui caractérise les Beaucerons. Le village de Scott, qui compte 1 640 résidents, est l'une des onze municipalités qui composent la municipalité régionale de comté (MRC) de la Nouvelle-Beauce.

L'histoire de Scott est riche en activités commerciales de toutes sortes. D'abord, cette municipalité est située en bordure de la rivière Chaudière, ce qui a eu une influence sur la nature des entreprises qu'on y a créées. Dès 1847, la drave occupe la majorité des travailleurs. Parallèlement à cette activité, Henry-Charles Crawford construit une scierie en 1879. Le moulin à scie a brûlé en 1913, mais le site est celui de l'actuelle école primaire où se fera l'accueil le 29 août prochain. À proximité de l'école, nous pourrons admirer de l'extérieur le mystérieux manoir Atkinson de style néo-gothique. Ce manoir a servi de résidence aux seconds propriétaires du moulin, les Atkinson, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Puis, nous visiterons l'une des immenses **maisons des gardiens du moulin** (Photo en page couverture). De type « maison monumentale américaine », selon la typologie de la maison beauceronne élaborée par Daniel Carrier, la résidence en question date de 1896.

Une autre entreprise importante pour l'économie locale est une briqueterie : « La Bricade de Scott ». Cette usine se spécialisait dans la fabrication de briques et d'objets faits du même matériau. L'usine a pratiqué ses activités de 1904 jusqu'en 1984. Il va sans dire que la présence d'une telle industrie dans la localité a eu une influence sur le choix des matériaux de construction de ses différents édifices. Nous verrons quelques exemples de maisons construites avec les briques de Scott, dont la maison des fondateurs de la *Bricade*, qui témoignent de l'architecture résidentielle du début du XX<sup>e</sup> siècle.

## • Rendez-vous

Les participants sont attendus à 11 h, à la salle multifonctionnelle de l'école *L'Accueil*, située au 1030, route Kennedy (route 173), dans le village de Scott. Cette municipalité est accessible par l'autoroute 73 Sud, direction Saint-Georges. Vous devez emprunter la sortie 101, puis tourner à gauche à l'arrêt. À l'intersection en T, tournez à droite (route 173 Sud) pour passer devant l'église. L'école est un peu plus loin, à votre gauche, et le stationnement est disponible sur la 7<sup>e</sup> Rue à côté de l'école.

## • Programme de la visite

Dès leur arrivée, les participants pourront prendre sur place le repas qu'ils ont apporté. Vers midi, Marie-Elaine Gadbois, chargée de projet en patrimoine bâti pour la Nouvelle-Beauce, présentera la typologie de la maison beauceronne ainsi que l'inventaire du patrimoine bâti réalisé au cours de l'année 2004. François Cliche, résidant de Scott, poursuivra avec l'histoire de ce village et de son bâti. À 13 h, les membres de l'APMAQ pourront visiter quelques maisons anciennes situées dans le centre du village. Pour terminer, les participants sont invités à se rendre à *La cache à Maxime* vers 16 h. Quelques produits régionaux y sont exposés. Les *Miels d'Émilie* pourront être savourés gratuitement, alors qu'une dégustation de vins sera proposée moyennant des coûts minimes. Enfin, les gens qui veulent souper à *La cache à Maxime* sont priés de réserver leur place à l'avance par téléphone au (418) 387-5060. À l'adresse [www.lacacheamaxime.com](http://www.lacacheamaxime.com), on peut obtenir d'autres informations à propos de ce lieu d'intérêt. Au plaisir de vous rencontrer au mois d'août !

# Les paysages ruraux

## Un enjeu majeur de l'aménagement du territoire et de la qualité du cadre de vie

Par Anita Caron

Mercredi le 5 mai, cent trente-cinq personnes participaient à un forum organisé par Ruralys ayant pour thème la problématique des paysages ruraux. Ce forum, qui se tenait à l'Institut de technologie agricole de La Pocatière, regroupait des personnes oeuvrant dans diverses instances reliées au monde politique, culturel, patrimonial et agricole.

C'était l'occasion pour Ruralys, centre d'expertise mis à la disposition des communautés rurales du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-du-Sud et éventuellement du Québec de rendre compte d'une étude ayant pour objet de diagnostiquer les paysages de la région, d'élaborer une stratégie d'intervention pouvant guider les actions locales et régionales en matière de patrimoine paysager et de poser les bases d'une approche conservatrice susceptible de les mettre en valeur.

Tout au cours de la journée, Alain Parent, spécialiste en géographie historique et culturelle à qui Ruralys avait confié cette étude, a exposé le cadre théorique dont sa démarche s'est inspirée, la méthodologie qu'il a appliquée et les résultats de l'analyse qu'il a effectuée sur des entités paysagères du Kamouraska.

Les chartes du paysage peuvent être une approche à appliquer, selon David Belgue président du *Conseil québécois du paysage* et conférencier invité dans le cadre de ce colloque. Largement utilisée en France, la charte du paysage repose sur l'établissement d'un consensus sur les principes à respecter lors de toute intervention ayant des impacts significatifs sur le paysage. Déjà en 1999, le *Conseil* a rédigé une « Charte du paysage québécois qui propose une démarche d'action ». Il s'agit d'un outil de sensibilisation et d'éducation qui vise à promouvoir la valeur des paysages et le caractère propre des communautés qui les habitent. Ses signataires peuvent être des individus, des entreprises, des organismes professionnels, associatifs et gouvernementaux intervenant à différents paliers.

Suite à ces exposés, les personnes présentes ont été invitées à faire connaître leur point de vue sur un ensemble de recommandations visant à assurer la protection, la réhabilitation et la mise en valeur des paysages ruraux.

Merci à Ruralys et à ses partenaires d'avoir aménagé cet espace de réflexion et de débats de nature à susciter des initiatives et des modèles d'intervention originaux de conservation et de mise en valeur de nos paysages.

### Congrès annuel de l'APMAQ à Terrebonne 1, 2 et 3 octobre 2004

Le congrès de l'APMAQ aura lieu dans le Vieux-Terrebonne du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2004. Les activités telles que la conférence d'ouverture, les ateliers et l'encan se dérouleront dans le magnifique parc culturel urbain qu'est devenu le site historique de l'Île-des-Moulins. Des visites sont également prévues le samedi et le dimanche.

#### *Information concernant les repas*

Compte tenu que plusieurs activités se tiendront dans un bâtiment ancien où il n'y a pas de services de restauration, le souper du samedi soir et le repas du dimanche midi seront assurés sur place par un traiteur. Les petits déjeuners devront être pris par les congressistes à un endroit de leur choix. Le repas du samedi midi aura lieu dans un restaurant du Vieux-Terrebonne. D'autres informations vous seront communiquées dans le prochain numéro de *La Lucarne*.

#### *Information concernant l'hébergement*

Le choix du lieu d'hébergement est laissé à la discrétion des congressistes. Cependant, voici, à titre indicatif, une liste de ressources.

Motel Mascouche, (\*\*\*) 2905 Chemin Gascon, Mascouche (autoroute 640, sortie 38) (450) 477-8555

Motel La Siesta, (\*) 3570, Chemin Gascon, Terrebonne, (450) 477-5341

Motel Château Terrebonne, (\*\*) 2970 Chemin Gascon, (450) 477-2000

Gîtes: *Le Marchand de Sable*, 658 St-Michel, Terrebonne, (450) 964-6016; *Notre maison sur la rivière*, 6125 Dessureaux, St-François, Laval, (450) 666-4095

Hôtels: À Laval, il y a plusieurs hôtels de qualité près de l'autoroute 15.

# Le Musée du Château Ramezay

Par Judith Marois-Jones

Voué à la sauvegarde et à la conservation du patrimoine depuis 1895, le *Musée du Château Ramezay* est le plus ancien musée privé d'histoire au Québec. Accueillant chaque année plusieurs milliers de personnes, il offre à ses visiteurs une incursion unique dans l'histoire de Montréal par le biais d'expositions, d'activités et, depuis l'an 2000, de jardins typiques de l'époque de la Nouvelle-France. Construit en 1705, le *Château Ramezay* est un joyau architectural dont le caractère résidentiel a été soigneusement préservé au fil des ans.

## Trois cents ans d'histoire

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, quelques années après la fondation de Ville-Marie, la rue Notre-Dame constitue l'artère principale de l'élite. Le noyau de la colonie, composé des communautés religieuses et des administrateurs civils et militaires, y est établi. Il n'est donc pas surprenant que Claude de Ramezay choisisse d'y élire domicile lorsqu'il est nommé gouverneur de Montréal en 1704, un poste qu'il occupera pendant plus de vingt ans.

Envoyé au pays en 1685 comme lieutenant, Ramezay est reconnu pour son caractère vif et ses extravagances. Afin de bien marquer son nouveau statut, le gouverneur ne lésine pas quant à la construction de sa résidence. Il engage l'architecte et maître-maçon, Pierre Couturier, pour bâtir une résidence de deux étages d'une superficie de 2376 pieds carrés. Digne des demeures de la noblesse française, celle-ci est entourée de nombreuses dépendances, d'un splendide jardin et d'un immense verger.

Lors du décès de son mari en 1724, Marie-Charlotte Denys de La Ronde, épouse de Ramezay, offre la résidence à l'Intendant de la colonie pour ses séjours estivaux. On raconte que madame de Ramezay aurait même voulu la céder à l'Intendant Claude-Thomas Dupuy pour la somme de 20 000 livres et que ce dernier aurait alors fait évaluer la propriété pour se rendre compte qu'elle en valait plutôt 28 250 livres!

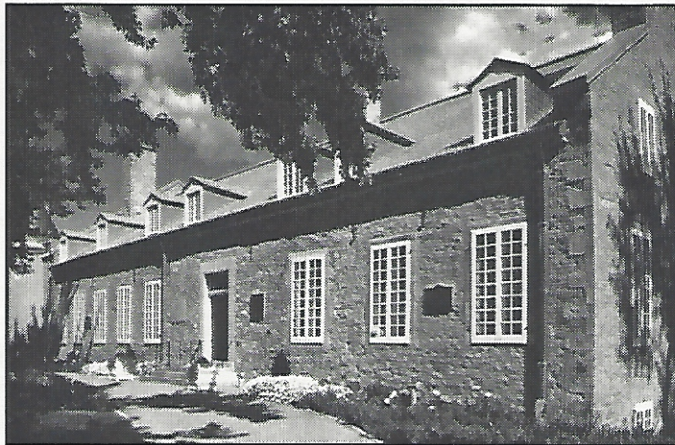
Ce n'est qu'après le décès de madame de Ramezay que ses héritiers décident de vendre la propriété, en 1745, à la Compagnie des Indes Occidentales, une compagnie détenant le monopole de l'exportation du castor et de l'importation de textiles. Ce changement de vocation fait du *Château* un centre de traite et d'approvisionnement

pour les marchands-équipiers. En 1756, l'hôtel devient un symbole d'innovation lorsque la Compagnie fait agrandir le bâtiment à un corps de logis double. Ce modèle de construction se répand par la suite rapidement à Montréal et les environs. La Compagnie se voit toutefois dans l'obligation de plier bagage, lorsque l'armée britannique assiège la ville de Québec et force sa capitulation et celle de Montréal. Le marchand écossais William Grant en profite pour faire l'acquisition du *Château* en 1764 et y établir son commerce de traite de fourrures, de blé, de farine et de pêcheries.

Après le Traité de Paris (1763) et l'Acte de Québec (1774), le *Château* devient l'hôte de visiteurs pour le moins inattendus. En effet, l'armée américaine, sous le général Richard Montgomery, y installe son quartier général lors de la capture de la ville de Montréal en 1775. Plusieurs personnages visitent alors le *Château*, dont le célèbre Benjamin Franklin! La collection permanente du Musée témoigne, entre autres, de cette étape de la vie du *Château Ramezay*.

Par la suite, le *Château*, racheté par le gouverneur Frédérick Haldimand en 1778, devient un lieu de

résidence pour les personnages de marque qui y séjournent au fil des ans, dont le premier évêque anglican du diocèse de Québec, Jacob Mountain. Le *Château* change plusieurs fois de vocation à partir de 1838. Des bureaux pour fonctionnaires y sont aménagés. Ils logent successivement le Conseil spécial, le Palais de justice, le Ministère de l'instruction publique, l'École normale Jacques-Cartier, la Faculté de médecine de l'Université de Laval et la Cour des magistrats. Le *Château Ramezay* a donc abrité nombre de personnes et d'institutions ayant contribué de près ou de loin au développement de Montréal et du Québec.



Le Musée du Château Ramezay

L'avenir de ce joyau patrimonial est toutefois remis en question en 1893, lorsque le gouvernement signale sa volonté de s'en départir. Craignant qu'il ne tombe sous le pic des démolisseurs, la *Société d'archéologie et de numismatique de Montréal* fait des pieds et des mains pour alerter la Ville et l'inciter à en faire l'achat. Souhait exaucé, la ville de Montréal accepte de louer le *Château* à la *Société* qui s'engage à y installer un musée, une galerie de portraits et une bibliothèque. Le public franchit les portes du *Musée du Château Ramezay* pour une première fois en 1895. En 1929, la *Société* obtient la propriété du *Musée*, premier bâtiment à être classé monument historique par le gouvernement du Québec.

### *Côté jardin*

À l'été 2000, le *Château* a retrouvé ses jardins du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'actuel **Jardin du Gouverneur**, situé à l'arrière du bâtiment, offre gratuitement une pause de couleurs et d'arômes exquises au cœur du Vieux-Montréal pendant la période estivale. Il s'agit d'une

reconstitution d'un jardin typique des dignitaires de la Nouvelle-France. À l'époque, on dénombrait de nombreux jardins à Montréal. Cette pratique, initiée par les communautés religieuses, visait à joindre l'utile à l'agréable, c'est-à-dire la production de fruits et légumes pour des raisons de subsistance, et l'aménagement esthétique de jardins, pour le simple plaisir de s'y évader. Comme le veut la tradition française, ce havre de paix marie harmonieusement trois sections géométriques : un verger, un potager et un jardin ornemental.

### *Pour en savoir plus*

Situé au cœur du Vieux-Montréal, à deux pas de la Place Jacques-Cartier et près du métro Champ-de-Mars, le *Musée du Château Ramezay* est ouvert tous les jours de la semaine de 10h à 18h durant la saison estivale. Pour obtenir plus d'information sur les activités proposées, consulter le site internet suivant:

[www.chateauramezay.qc.ca](http://www.chateauramezay.qc.ca).

## *En bref...*

### *Création à l'UQAM d'un Institut du patrimoine*

Lors de sa réunion du 23 mars 2004, la Commission des études de l'UQAM a recommandé la création d'un institut du patrimoine devant privilégier cinq axes : la caractérisation du patrimoine artistique; la conservation du patrimoine; la valorisation et la diffusion du patrimoine; les thèmes herméneutiques du patrimoine; la gestion du patrimoine. Une vingtaine de professeurs et plusieurs groupes de recherche seront invités à collaborer aux travaux de cet Institut selon une approche interdisciplinaire et multifacultaire associant l'histoire, la muséologie, la médiation culturelle, les études urbaines, touristiques et régionales, le design et la gestion.

### *Cap-Saint-Ignace invite à une visite de jardins privés*

De 10 heures à 17 heures, samedi le 31 juillet et dimanche le 1<sup>er</sup> août, des propriétaires de Cap-Saint-Ignace accueilleront les visiteurs pour une visite de leurs jardins. Les personnes intéressées à donner suite à cette invitation peuvent se procurer la liste des jardins à

visiter au kiosque d'information de la Halte routière municipale, 223, chemin des Pionniers Ouest. Cap-Saint-Ignace est une municipalité de la Côte-du-Sud située à 90 kilomètres à l'est de Québec. On peut obtenir de l'information sur cette activité en s'adressant à Tourisme Cap-Saint-Ignace (418)246-5390.

### *Rencontre avec le Conseil du patrimoine de Montréal*

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a entrepris d'établir, au cours d'une série de rencontres, des contacts avec les organismes qui oeuvrent dans le domaine patrimonial. C'est dans ce cadre qu'Agathe Lafortune et Louis Patenaude y ont représenté l'APMAQ le 1<sup>er</sup> avril dernier. Les autres organismes présents étaient les suivants : Écologie urbaine, le Comité pour la Bibliothèque de l'ancien monde, Technipierre-Héritage et l'Atelier du patrimoine de Montréal. Les participants ont fait état des origines, des objectifs et de l'action de chacun de ces organismes. Madame Louise Letocha, présidente, et monsieur Mehdi Ghafouri, vice-président du Conseil du patrimoine de Montréal, ont animé la rencontre.

### *Ressources humaines et patrimoine*

La Fondation Héritage Canada a publié en 2003 un rapport de recherches menées sur les ressources humaines et la préservation des bâtiments patrimoniaux. Le rapport analyse la situation; il traite ainsi de la notion de patrimoine et de culture, de l'industrie de la construction et de la rénovation et, enfin, de l'enseignement et de la formation. On trouve en annexe du rapport un relevé des programmes d'enseignement et de formation au Canada. **Les ressources humaines et la préservation des bâtiments patrimoniaux.**

**Rapport de recherches (54 pages) :**

Courriel : [heritagecanada@heritagecanada.org](mailto:heritagecanada@heritagecanada.org)

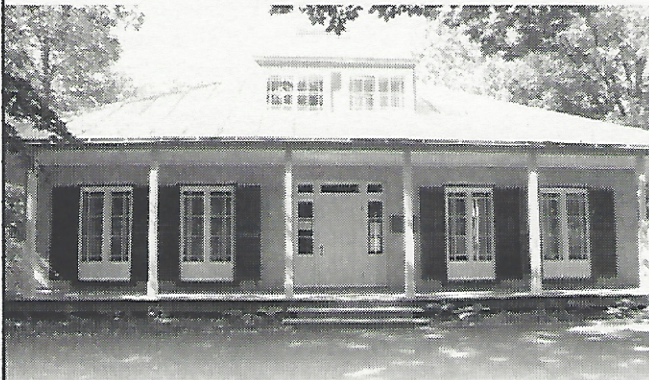
### *Site web de Sainte-Martine*

L'adresse du site web du cordon patrimonial de la municipalité de Sainte-Martine que nous avons omis de donner dans le dernier numéro de *La Lucarne* est le suivant:

[www.municipalite.sainte-martine.qc.ca/patrimoine/index.htm](http://www.municipalite.sainte-martine.qc.ca/patrimoine/index.htm)

# Carrefour des petites annonces

**COUPE-FROID LAPOINTE INC.**  
*une expertise, une renommée !*



Profitez de notre expérience  
de plus de 35 ans dans le domaine des coupe-froid  
pour vos portes et fenêtres.

Quelques unes de nos réalisations :

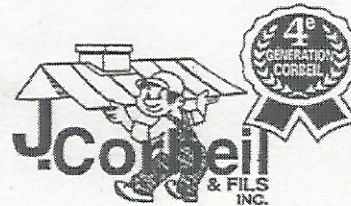
- Maison Henry Stuart • Maison Chevalier • Édifice Honoré Mercier  
(bureau du premier Ministre) • Assemblée Nationale (Salon Bleu)
- Manoir Mauvide-Genest

1005 Boulevard Des Chutes,  
Beauport (Québec), G1E 2E4  
Téléphone/fax : (418) 661-4694

Courriel : cflap@sympatico.ca  
web : www.coupe-froid.com  
Licence RBQ : 2732-1165-36

*Bernard Lajoie*  
Consultant en restauration  
de bâtiments et décoration  
774, rue Principale  
Sainte-Hélène-de-Bagot  
(Québec) JOH 1M0  
(sortie 152, autoroute 20)  
Tél.: (450) 791-2448

**Ferblantiers - couvreurs**

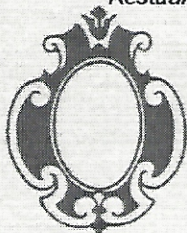


**Guy Corbeil**

1641 A, 6<sup>e</sup> Rang  
Saint-Gabriel-de-Brandon  
J0K 2N0

Téléphone : (450) 835-2851  
Télécopieur : (450) 835-9845

DEPUIS 52 ANS NOTRE SPÉCIALITÉ:  
*Restauration et rembourrage de meubles d'époque*



**ALCOVE**  
**REMBOURRAGE**  
**ENR.**

1333, 1<sup>ère</sup> Avenue  
Stoneham G0A 4P0

Tél: 666-5605  
848-0060

## Encarts publicitaires

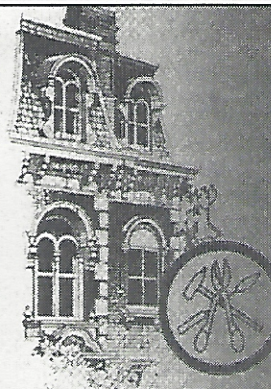
Pour faire paraître un encart publicitaire dans *La Lucarne*, vous faites parvenir vos textes et illustrations accompagnées d'un chèque à l'APMAQ, 2050, rue Amherst, Montréal (Qc), H2L 3L8.

Les tarifs en vigueur sont:

Carte d'affaire	50 \$
1/8 de page	60 \$
1/4 de page	80 \$
1/2 page	200 \$
1 page	300 \$

Pour tout renseignement, prière de contacter madame Agathe Lafortune, au 987-3000, poste 4495 suivi du #.

**PERRON & FILS**  
FERBLANTERIE ARTISANALE



**Clément Perron**  
Président-Fondateur

3005, rue Fréchette  
St-Jean-Baptiste  
(Québec) J0L 2B0

Tél. : (450) 464-9824  
1-800-899-9824  
Fax : (450) 464-9417  
perronetfils@qc.aira.com

Fabricant et manufacturier des produits :

CONCEPT  
**PERALLOY**

REVÊTEMENT DE TOITURE MÉTALLIQUE



**RHEINZINK**  
Distributeur autorisé

**SPÉCIALITÉS :**  
Corniches et toitures ancestrales  
Reproduction de pièces artisanales

9087-4132 Québec Inc. R.B.Q #8270-4347

*La publication d'annonces publicitaires dans La Lucarne ne constitue, en aucune façon, une recommandation des personnes et des entreprises qui y proposent leurs services. Il serait cependant opportun que toute personne souhaitant faire appel aux services d'une entreprise demande qu'on lui fournisse des références quant à ses réalisations antérieures.*

# CONTINUITÉ

## Le patrimoine conjugué au futur !



Pour être au fait de ce qui concerne le patrimoine au Québec, vous pouvez compter sur le magazine *Continuité*, un outil de connaissance qui propose une information complète et de pointe sur le patrimoine.

Par son contenu original et diversifié, *Continuité* offre un regard aiguisé sur des enjeux cruciaux de protection et de mise en valeur du patrimoine au Québec et ailleurs.

Chaque trimestre, un dossier thématique est approfondi, des chroniques passionnantes explorant de multiples facettes du patrimoine sont proposées, des nouvelles brèves sont communiquées pour vous permettre de vous tenir au fait de tout ce qui bouge dans le monde du patrimoine.

Le magazine *Continuité* vous invite à vous abonner pour découvrir et partager le patrimoine québécois.

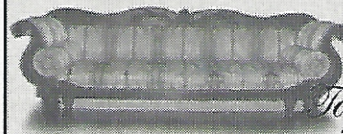
### ÉDITIONS CONTINUITÉ INC.

82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) Canada G1R 2G6  
Téléphone : (418) 647-4525 • Télécopieur : (418) 647-6483  
Courriel : [continuite@cmsq.qc.ca](mailto:continuite@cmsq.qc.ca) • <http://www.cmsq.qc.ca>

Un projet soutenu par le Fonds du Canada pour les magazines, du ministère du Patrimoine canadien.



Patrimoine  
canadien Canadian  
Heritage



Lise Lessard  
Tapisserie - décorateur

3, rue du Rocher, St-François, Qc. G0R 3J0 418-259-3133

- Rembourrage à l'ancienne avec crin animal et / ou végétal
- Rembourrage contemporain de meubles actuels
- Service d'harmonisation des tissus et des couleurs
- Panoplie de tissus haut de gamme

*Vos biens seront manipulés avec soin*

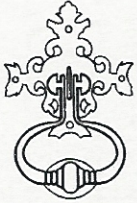
418-259-3133

*Spécialisée dans le respect des traditions et des styles*

LES TOITURES  
**TOLE-BEC**  
INC.

Toitures traditionnelles  
à baguettes  
à joints debouts  
à la canadienne  
Cuivre  
Acier pré-peint  
Ardoise

1212 Tellier, Saint-Vincent-de-Paul, Laval  
(450) 661-9737 Site Internet : [tole-bec.com](http://tole-bec.com)



# Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec

APMAQ — Association à but non lucratif fondée en 1980

Le ministère de la Culture et des Communications apporte un appui financier au fonctionnement de l'Association

---

## Montréal : une politique du patrimoine à l'horizon

Par Louis Patenaude

Le 5 avril dernier, a eu lieu à l'Hôtel de Ville de Montréal une cérémonie au cours de laquelle un énoncé de politique du patrimoine a été présenté au public montréalais comme première étape d'une politique du patrimoine. Il s'agit là d'une avancée importante en ce domaine comme l'a été, l'an dernier, la mise en place du Conseil du patrimoine en tant qu'organisme consultatif de la Ville.

L'énoncé tient compte avec justesse de la complexité de la notion de patrimoine, de l'élargissement de son contenu au fil du temps et des incidences qui en découlent en ce qui touche son intégration physique et sociale. On assigne à la Ville des responsabilités en ce qui a trait à la sensibilisation au patrimoine qui devraient l'amener à créer des partenariats avec les institutions d'enseignement et les musées, les maisons de la culture, les bibliothèques de quartiers, les centres de loisir. On aurait aimé cependant que l'énoncé reconnaisse à la Ville un rôle et une responsabilité d'écoute du citoyen tant il est vrai que celui-ci est bien souvent plus sensibilisé à la réalité patrimoniale que l'administration municipale elle-même. C'est dans bien des cas, faut-il le rappeler, la mobilisation citoyenne spontanée qui a évité des désastres patrimoniaux. Cette sensibilisation qui doit jouer dans les deux sens, est plus présente dans le chapitre suivant intitulé *Appropriation* où il est recommandé que la Ville *se montre sensible à toute manifestation d'appropriation de la part des personnes ou des groupes*. On prévoit également que la Ville apporte son appui au citoyen en simplifiant les procédures bureaucratiques et en lui fournissant des *informations spécifiques sur la nature et l'histoire de sa propriété; du matériel didactique sur la conservation de la valeur patrimoniale; des outils de connaissances de son quartier, et enfin, des références d'artisans et de professionnels accrédités et reconnus pour leur savoir-faire et leurs réalisations en matière de restauration et de recyclage conformes aux critères reconnus en conservation*.

Enfin on propose, *en collaboration avec les deux autres paliers gouvernementaux, d'étendre les programmes de subvention et d'instaurer des incitatifs fiscaux à l'endroit des propriétaires qui s'engagent dans des travaux de restauration ou de recyclage conformes aux critères reconnus en conservation*.

Le patrimoine, nous le savons, ne constitue pas un monde hermétique et clos. Le préserver et le mettre en valeur exigent, pour tenir compte de sa nature transversale, des interventions dans plus d'un sens et dans plus d'un domaine. À cet égard, l'énoncé recommande à la Ville que le *patrimoine devienne une des variables obligatoirement considérées dans toutes ses prises de décisions et que son plan d'urbanisme en fasse le levier privilégié de planification et d'intervention pour le développement, la réhabilitation, l'aménagement et le réaménagement de tout le territoire*. On aurait apprécié que l'énoncé souligne l'importance pour la Ville de s'engager dans une action préventive en ce qui touche la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine. Une telle action permettrait, entre autres choses, de favoriser l'attribution de nouvelles vocations à des immeubles patrimoniaux qui ont perdu leur fonction d'origine, la désaffectation étant souvent le prélude à la disparition. Ceci ne s'applique pas qu'au patrimoine religieux, mentionné par l'énoncé, mais à l'ensemble des immeubles patrimoniaux.

Si l'énoncé identifie un certain nombre de menaces qui pèsent sur le patrimoine, il ne va pas jusqu'à situer la future politique dans le contexte historique du dossier patrimonial montréalais qui est, pour le moins, douloureux. La politique devra pourtant être conçue en fonction d'un tel contexte; elle n'apparaîtra pas dans un terrain vierge et ne sera pas nécessairement accueillie à bras ouverts par tous. Le terrain est miné et le passé est lourd de batailles souvent perdues en dépit d'efforts louables et d'un certain nombre de succès.

La Ville dont on attend beaucoup dans l'énoncé, est en fait investie de missions contradictoires ou perçues comme telles, soit protéger le patrimoine bâti d'une part et, d'autre part, équilibrer le budget celui-ci relevant en grande partie des taxes foncières. Ce dilemme est au cœur de la problématique patrimoniale d'une ville comme Montréal et doit être présent dans l'esprit des concepteurs de la future politique qui voudront, pour cela, lui donner la robustesse voulue. Pour être réaliste et remplir ses objectifs, la politique devra prendre acte du passé et de l'inquiétude qui en découle dans la population, tout en prônant une attitude coopérative et tournée vers l'avenir.

---